

Règlement intérieur du Conseil de Paris : L'Exécutif renforce le débat démocratique

Mao Peninou, adjoint à la Maire en charge du Conseil de Paris propose aux conseillers d'adopter un nouveau règlement intérieur. Objectifs : favoriser la participation et l'assiduité, tout en maîtrisant l'ordre du jour.

Espace essentiel de la démocratie locale, le Conseil de Paris voit son règlement intérieur modernisé pour mieux répondre aux attentes des citoyens et des groupes politiques. Le texte qui sera proposé aux élus est le fruit d'une concertation de deux mois, menée par l'Exécutif.

Pour favoriser la participation citoyenne et le débat démocratique :

- A chaque Conseil, les groupes politiques proposeront à tour de rôle une délibération ;
- Les Parisiens auront aussi leur mot à dire : une pétition signée par au moins 5.000 habitants de plus de 16 ans permettra d'interpeller la Maire pour qu'elle inscrive une question à l'ordre du jour du Conseil ;
- Les présidents des commissions témoigneront de leurs travaux en séance, au début de l'examen de leurs dossiers.

Pour maîtriser l'ordre du jour :

- Les journées seront mieux équilibrées grâce au transfert des questions d'actualité le mardi après-midi ;
- Le temps de parole des adjoints à la Maire sera encadré, une mesure d'équité unique en France : ils auront 5 minutes pour répondre à un projet de délibération et 2 minutes pour un vœu. La durée d'un rappel au règlement sera réduite à 3 minutes.

Pour garantir l'assiduité :

- Le code de déontologie, adopté en mai, prévoit la publication des présences en commission et en Conseil de Paris. Le nouveau règlement intérieur va plus loin, en imposant aux conseillers d'émarger chaque demi-journée de Conseil ;
- L'absence de signature à une demi-journée sera considérée comme une absence à l'ensemble du Conseil.

Pour renforcer la lisibilité :

- Les ordres du jour et les règlements intérieurs du Conseil municipal et du Conseil général seront fusionnés, pour une meilleure lisibilité ;
- Le nombre de commissions est ramené de 9 à 7, la répartition des sujets est simplifiée.

Contact presse: Krystel Lessard / 01.42.76.49.61 / mairiedeparis.servicepresse@paris.fr